

Interreg



Cofinancé par
l'Union européenne

NEXT Italie Tunisie

Manuel pour les Demandeurs

Annexe 1

Aperçu des priorités, des objectifs spécifiques, des actions indicatives et des indicateurs prévus dans le cadre du premier appel à propositions

Premier appel à projets standards

Février 2024



NEXT Italie Tunisie

Annexe 1 - Aperçu des priorités, des objectifs spécifiques, des actions et des indicateurs prévus dans le cadre du premier appel à propositions ¹

| Priorité 1 – Un espace de coopération plus compétitif et intelligent | |
|--|---|
| Objectif spécifique | |
| OS 1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe | |
| Besoins territoriaux | <p>La recherche et innovation sont des moteurs stratégiques pour le développement des territoires, ainsi que des domaines de coopération entre la Sicile et la Tunisie.</p> <p>Toutefois dans l'espace de coopération, malgré la présence d'une dotation importante en infrastructures de recherche, ils représentent des facteurs faibles dont la portée n'a pas été suffisamment exploitée.</p> <p>Ce qui ressort de l'analyse territoriale et de la consultation avec les acteurs territoriaux est, d'une part, le grand potentiel constitué par la présence d'un tissu organique de facilitateurs d'innovation, dont la plus parte capitalisent des expériences de coopération dans les programmes passés, de l'autre, une excessive concentration, aussi territoriales qui laissent aux marges les PME, malgré leur importance dans le tissu économique et social de l'espace de coopération.</p> <p>La création d'un écosystème ouverte et inclusif de R&I est le défi adressé par l'OS avec une approche orientée à la durabilité des interventions qui constitue le cadre de référence où les actions prévues doivent s'inscrire.</p> |
| Domaines et secteurs d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> -agri-tech; -agro-industrie; -pêche et aquaculture; -manufacture, textile, artisanat; -tourisme durable, culture; -santé; -microélectronique; -biotechnologies; -les technologies intelligentes; -l'innovation sociale; -l'éducation; -mobilité et transport; -technologies clés génériques et industrie 4. 0 et 5.0; -économie bleue, bio économie, économie verte et économie circulaire. |
| Actions | <ul style="list-style-type: none"> • A.1.1.1 Actions transfrontalières visant au développement et au renforcement des réseaux d'innovation et de recherche, à travers la coopération entre les acteurs de la quadruple hélice (public, privé, monde de la recherche et société civile) dans les secteurs liés aux stratégies de la spécialisation intelligente et les secteurs d'intérêts communes ; • A.1.1.2 Action transfrontalières d'accélération de l'innovation et de transfert des meilleures technologies disponibles (Best Available Technologies- BAT), la création des chaînes de valeurs, le |

¹ Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux sections correspondantes au document du Programme Interreg VI A Next Italie Tunisie.



NEXT Italie Tunisie

| | |
|--|---|
| | <p>développement conjoint des produits et des services par le recours à des environnements d'innovation ouverte, le développement de l'innovation sociale, les living labs, les incubateurs, la mise en réseau et les systèmes transnationaux de partage des infrastructures;</p> <ul style="list-style-type: none"> A.1.1.3 Actions transfrontalières visant à soutenir le développement et le transfert de technologies de pointe et la transformation de nouvelles idées en produits et services durables et orienté au marché ; A.1.1.4 Actions transfrontalières " d'apprentissage mutuel ", création de "communautés de pratique" transfrontalières, d'actions démonstratives, de projets pilotes, d'outils et de solutions communes (cartographie, processus d'agrégation, stratégies d'innovation ouverte, open data, finance innovante, actions de formation et de sensibilisation etc.) entre les acteurs de la quadruple hélice (public, privé, monde de la recherche et société civile) pour accompagner les territoires et notamment les TPME à faire face aux défis de la transition industrielle, énergétique et environnementale. |
|--|---|

Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultats

| OS | Typologie d'action | Indicateurs de réalisation | | | | Indicateurs de résultats | | | | |
|-----|---|----------------------------|--|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|--|--------------------------------|----------------------------|--|
| | | Code | Indicateur de réalisation | Unité de mesure | Valeur cible finale (2029) | Code | Indicateur de résultats | Unité de mesure | Valeur cible finale (2029) | |
| 1.1 | A.1.1.1 Actions transfrontalières visant au développement et au renforcement des réseaux d'innovation et de recherche, à travers la coopération entre les acteurs de la quadruple hélice (public, privé, monde de la recherche et société civile) | RCO 01 | Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grande | N° entreprises | 22 | RCR 03 | Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé | N° entreprises | 2 | |
| | | RCO 02 | Entreprises soutenues au moyen de subventions | N° entreprises | 4 | | | | | |
| | A.1.1.2 Action transfrontalières d'accélération de l'innovation et de transfert des meilleure technologies disponibles (Best Available Technologies- BAT), la création des chaînes de valeurs, le développement conjoint des produits et des services par le recours à des environnements d'innovation ouverte, le développement de l'innovation sociale, les living labs, les incubateurs, la mise en réseau et les systèmes transnationaux de partage des infrastructures | RCO 04 | Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier | N° entreprises | 18 | | | | | |
| | | RCO 83 | Stratégies et plans d'action élaborés conjointement | N° stratégies /plans d'action | 4 | RCR 79 | Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations | N° Stratégies / plans d'action | 3 | |
| | A.1.1.3 Actions transfrontalières visant à soutenir le développement et le transfert de technologies de pointe et la transformation de nouvelles idées en produits et services durables et orienté au marché | RCO 87 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | n° Organisations | 24 | RCR 84 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 20 | |
| | A.1.1.4 Actions transfrontalières d' " apprentissage mutuel ", création de "communautés de pratique" transfrontalières, d'actions démonstratives, de projets pilotes, d'outils et de solutions communes (cartographie, processus d'agrégation, stratégies d'innovation ouverte, open data, finance innovante, actions de formation et de sensibilisation etc.) entre les acteurs de la quadruple hélice (public, privé, monde de la recherche et société civile) | RCO 90 | Projets de réseaux d'innovation transfrontières | N°projets | 2 | | | | | |

Résultats escomptés

- ✓ la création d'un écosystème ouvert de R&I, attentif aux exigences des territoires et de ses acteurs clés.
- ✓ La création et l'adoption de technologies et de solutions nouvelle dans les secteurs clés surtout dans les domaines clés tels que l'économie bleue et l'économie circulaire et les secteurs porteurs des stratégies S3.
- ✓ La création de liens stables et efficaces avec les TPME est stratégique pour la création d'un écosystème ouvert capable de devenir levier de développement
- ✓ L'attention à l'inclusion territoriale et des populations marginalisées tels que les femmes et les jeunes porteurs d'identité, énergie et esprit de résilience, représentent des atouts inexploités que les actions envisagées prendront en compte.

Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles de l'OS (non exhaustifs) sont les autorités nationales, régionales, locales, les organisations de soutien aux entreprises, y compris les chambres de commerce, les réseaux et les clusters, les parcs et réseaux d'entreprises et de sciences, les universités et les centres de recherche, les centres d'éducation et de formation, les TPME, la société civile et le ONG.



NEXT Italie Tunisie

| Priorité 1 – Un espace de coopération plus compétitif et intelligent | |
|--|---|
| Objectif spécifique | |
| OS 1.3. Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs | |
| Besoins territoriaux | <p>En Tunisie et en Sicile les Très Petites, les Petites et les Moyennes Entreprises (TPME) représentent le cœur du système économique et sociale et la source prioritaire de revenus et d'emploi. Ces entreprises sont principalement actives dans les secteurs traditionnels et dans les services, mais il existe en même temps un noyau croissant de TPME innovantes avec un grand potentiel pour contribuer à la croissance des territoires et pour entraîner des effets de levier et d'engagements des entreprises traditionnelles.</p> <p>Les principales criticités, tant pour la Sicile que pour la Tunisie, peuvent être résumés dans la petite taille des entreprises, leur faible propension à créer des réseaux, la difficulté à innover et à adopter des systèmes de productions plus compétitifs et durable, qui conditionnent fortement leur compétitivité et survie. Dans ce contexte de grande fragilité du tissu productif, la pandémie a frappé durement et marqué les grandes incertitudes liées aux évolutions du COVID-19 toujours en cours.</p> <p>L'un des défis majeurs de la zone de coopération est la croissance et la consolidation des PME, moteur essentiel en termes de développement durable et de création d'emploi, dans une situation dont le chômage surtout des jeunes et des femmes enregistre de taux élevé soit en Sicile qu'en Tunisie.</p> |
| Domaines et secteurs d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> • l'agriculture et agroindustrie • la pêche et aquaculture • l'artisanat et le textile • le tourisme durable, culture et patrimoine culturel • les industries créatives et culturelles • les ressources renouvelables • les technologies intelligentes • l'économie sociale et solidaire • l'économie verte et bleue et économie circulaire • l'économie circulaire. |
| Actions | <ul style="list-style-type: none"> • A.1.3.1 Actions transfrontalières à la création et au renforcement des entreprises innovantes, des réseaux d'entreprises transfrontaliers, chaînes des valeurs, living labs, incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises dans les secteurs cibles d'innovations, aussi tirant partie des opportunités offertes par l'économie bleue, verte, l'économie circulaire; • A.1.3.2 Initiatives de coopération transfrontalière visant à aider les TPME à intégrer les technologies numériques de manière durable (par exemple, technologies de fabrication avancées, technologies additives, réalité augmentée, cloud, cybersécurité, big data et analyse des big data, blockchain, intelligence artificielle), à adopter des modèles d'économie circulaire et des systèmes de productions durables et à bas impact environnemental ; |



NEXT Italie Tunisie

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • A.1.3.3 Actions transfrontalières de développement et renforcement des compétences surtout dans le domaines de la spécialisation intelligente, transition industrielle, transition verte, économie circulaire, esprit d'entreprise et adaptabilité des entreprises au changement, aussi par la création d'opportunité de mobilité et échange; • A.1.3.4 Actions transfrontalières visant au développement de services pour la création d'entreprises, avec une attention particulière pour les entreprises des femmes et des jeunes; • A.1.3.5 Actions transfrontalières pour soutenir le développement et le renforcement de l'entrepreneuriat social. |
|--|---|

Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultats

| OS | Typologie d'action | Indicateurs de réalisation | | | | Indicateurs de résultats | | | |
|---|--|--|---|--------------------|----------------------------|--|--|-------------------------------|----------------------------|
| | | Code | Indicateur de réalisation | Unité de mesure | Valeur cible finale (2029) | Code | Indicateur de résultats | Unité de mesure | Valeur cible finale (2029) |
| 1.3 | A.1.3.1 Actions transfrontalières à la création et au renforcement des entreprises innovantes, des réseaux d'entreprises transfrontaliers, chaînes des valeurs, living labs, incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises dans les secteurs cibles d'innovations, aussi tirant partie des opportunités offertes par l'économie bleu, verte, l'économie circulaire | RCO 01 | Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grande) | N° entreprises | 30 | RCR 03 | Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé | N° entreprises | 2 |
| | | RCO 02 | Entreprises soutenues au moyen de subventions | N° entreprises | 6 | | | | |
| | A.1.3.2 Initiatives de coopération transfrontalière visant à aider les TPME à intégrer les technologies numériques de manière durable (par exemple, technologies de fabrication avancées, technologies additives, réalité augmentée, cloud, cybersécurité, big data et analyse des big data, blockchain, intelligence artificielle), à adopter des modèles d'économie circulaire et des systèmes de productions durables et à bas impact environnemental | RCO 04 | Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier | N° entreprises | 24 | | | | |
| | RCO 85 | Participations à des actions de formation communes | N° Participations | 20 | RCR 81 | Actions de formation communes menées à terme | N° participants | 16 | |
| | A.1.3.3 Actions transfrontalières de développement et renforcement des compétences surtout dans le domaines de la spécialisation intelligente, transition industrielle, transition verte, économie circulaire, esprit d'entreprise et adaptabilité des entreprises au changement, aussi par la création d'opportunité de mobilité et échange | RCO 84 | Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets | N° Actions pilotes | 6 | RCR 79 | Stratégies et plans d'action élaborés conjointement | N° stratégies /plans d'action | 4 |
| | A.1.3.4 Actions transfrontalières visant au développement de services pour la création d'entreprises, avec une attention particulière pour les entreprises des femmes et des jeunes | RCO 87 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 24 | RCR 84 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 20 |
| A.1.3.5 Actions transfrontalières pour soutenir le développement et le renforcement de l'entrepreneuriat social | | | | | | | | | |

Résultats escomptés

- ✓ Contribuer au renforcement de l'écosystème des TPME transfrontalières par actions qui s'adressent soit aux entreprises innovantes qu'à celles traditionnelles, en vue de créer des liens entre les deux typologies, en tirant parti de toutes les composantes de la structure économique et sociale.
- ✓ Pour les entreprises innovantes les actions aboutiront à la création d'un réseaux entreprises transfrontaliers par la mise en place d'opportunités partagés en termes d'infrastructures d'innovations (living labs, start ups, systèmes d'open innovation)
- ✓ Le renforcement compétitif et la création des nouvelles opportunités entrepreneuriales et d'emploi des TPME traditionnelles
- ✓ développer nouvelles opportunités entrepreneuriales et d'occupation surtout pour les femmes et les jeunes aussi tirant partie des opportunités offertes par l'économie bleue, verte et circulaire et l'économie sociale et solidaire

Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles de l'OS (non exhaustifs) sont les autorités nationales, régionales, locales, les organisations de soutien aux entreprises, y compris les chambres de commerce, les centres d'innovations, les universités et les centres de recherche, les réseaux d'entreprises, les centres de compétences, les entreprises, en particulier les TPME et les ONG et les organisations de l'économie sociale et solidaire.



NEXT Italie Tunisie

| Priorité 2 – Un espace de coopération plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone | |
|---|---|
| Objectif spécifique | |
| OS 2.2. Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergie renouvelables y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés | |
| Besoins territoriaux | <p>L'espace de coopération reste encore fortement dépendant des combustibles fossiles, tant au niveau de la production que de la consommation, malgré la présence dans les deux pays d'importantes ressources endogènes (éolienne, solaire, géothermique) potentiellement exploitable. Le scénario énergétique, bien qu'avec quelques différences fondamentales, enregistre toujours une nette prédominance dans l'utilisation de ressources non renouvelables pour la production d'électricité, pour la production de chaleur et pour alimenter le système de transport.</p> <p>Les deux systèmes territoriaux se caractérisent par un déficit dans la production d'énergie, suite à une augmentation progressive de la demande surtout industrielle.</p> <p>Les énergies fossiles sont les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre (75 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE). La transition vers les énergies renouvelables n'est pas un choix idéologique mais une nécessité face à l'épuisement programmé des énergies fossiles et face au défi immense que représente le changement climatique, dont les gouvernements, les entreprises, la société civile doivent être sensibilisés et engagés.</p> |
| Domaines et secteurs d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> • agriculture et la pêche ; • le tourisme ; • secteurs productifs et manufacturiers (chaines de valeur alimentaires, vêtements et textiles, construction, etc.) ; • efficacité énergétique au niveau des ménages/communautés publiques (écoles, équipements publics, etc.) ; • la mobilité durable; • les bâtiments et les infrastructures urbaines; • la recherche, l'éducation et la formation. |
| Actions | <ul style="list-style-type: none"> • A.2.2.1 Actions transfrontalières pour accroître la sensibilisation, les capacités et encourager la participation active à la mise en place de cadre réglementaires, modèles et plan d'actions pour le développement des communautés énergétiques, y compris par des actions pilotes à petite échelle, aussi par le développement d'un approche multidisciplinaire. • A.2.2.2 Actions transfrontalières pour la modélisation, le prototypage et l'expérimentation de projets pilotes à petite échelle de production d'énergies renouvelables liées au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche aussi dans les nouvelles frontières (énergies marines et dans le secteur du chauffage et de la climatisation des bâtiments publics. • A.2.2.3 Actions transfrontalières de planification conjointe de modèles d'infrastructures transfrontalière pour l'utilisation des sources d'énergie renouvelables avec la facilitation de l'échange de connaissances, bonnes pratiques entre les régions pour développer des solutions en ligne aux besoins des territoires (surtout marginaux), aussi par le développement de cadre réglementaires et opérationnels conjoints. |



NEXT Italie Tunisie

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultats

| OS | Typologie d'action | Indicateurs de réalisation | | | | Indicateurs de résultats | | | | |
|--------|--|----------------------------|---|-----------------------|----------------------------|--------------------------|--|--------------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | Code | Indicateur de réalisation | Unité de mesure | Valeur cible finale (2025) | Code | Indicateur de résultats | Unité de mesure | Année de référence | Valeur cible finale (2025) |
| OS 2.2 | A.2.2.1 Actions transfrontalières pour accroître la sensibilisation, les capacités et encourager la participation active à la mise en place de cadre réglementaires, modèles et plan d'actions pour le développement des communautés énergétiques, y compris par des actions pilotes à petite échelle, aussi par le développement d'un approche multidisciplinaire | RCO 83 | Stratégies et plans d'action élaborés conjointement | stratégies/plans d'ac | 2 | RCR 79 | Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations | N° Stratégies / plans d'action | 2022 | 1 |
| | A.2.2.2 Actions transfrontalières pour la modélisation, le prototypage et la expérimentation de projets pilotes à petite échelle de production d'énergies renouvelables liés au transfert de technologie, à l'utilisation des résultats de la recherche aussi dans les nouvelles frontières (énergies marines et dans le secteur du chauffage et de la climatisation des bâtiments publics | RCO 84 | Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets | N° Actions pilotes | 4 | | | | | |
| | | RCO 87 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 24 | RCR 84 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 2022 | 20 |
| | A.2.2.3 Actions transfrontalières de planification conjointe de modèles d'infrastructures transfrontalière pour l'utilisation des sources d'énergie renouvelables avec la facilitation de l'échange de connaissances, bonnes pratiques entre les régions pour développer des solutions en ligne aux besoins des territoires (surtout marginaux), aussi par le développement de cadre réglementaires et opérationnels conjoints | RCO 116 | Solutions élaborées conjointement | N° Solutions | 3 | RCR 104 | Solutions adoptées ou développées par des organisations | N° Solutions | 2022 | 2 |

Résultats escomptés

- ✓ *Supporter la sensibilisation des communautés et d'améliorer l'intégration des sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique de l'espace de coopération*
- ✓ *Contribution à modéliser stratégies, plan d'actions, projets pilotes pour contribuer à une réduction des gaz à effets serre et s'engager dans le développement d'autres énergies renouvelables pour offrir aux territoires un panel énergétique complet*
- ✓ *la mise en réseaux connaissances, des technologies, des infrastructures, le développement de prototype pour la production d'énergie et de chauffage à partir de la valorisation des ressources naturelles présentes dans les territoires : l'énergie solaire, l'éolienne, la géothermie, les biomasses, les énergies marines.*
- ✓ *développés aussi des modèles de rénovation énergétique et d'intégration des énergies renouvelables dans le milieu urbain dans le secteur des bâtiments publiques et des transports qui peuvent devenir des best practice à capitaliser pour renforcer considérablement les capacités d'intégration de SER dans le contexte urbain.*
- ✓ *la création des cadres règlementaires et opérationnels, communs pour faciliter la démarche des SER dans l'espace de coopération.*

Principaux groupes cibles

Les principaux groupes cibles de l'OS (non exhaustifs) sont les autorités nationales, régionales, locales, les organisations de soutien aux entreprises, y compris les chambres de commerce, les universités et les centres de recherche, les centres d'éducation et de formation, les PME, la société civile et le ONG. Les fournisseurs d'énergie, lorsque nécessaire, seront sensibilisés sur les action, sera informé si la réglementation l'exige.

Les fournisseurs d'énergie seront sensibilisés sur les actions, si la législation nationale le prévoit, mais ils ne peuvent pas participer en tant que bénéficiaires principaux ou partenaires.



NEXT Italie Tunisie

| Priorité 2 – Un espace de coopération plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone | |
|--|---|
| OS 2.4 - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes | |
| Besoins territoriaux | <p>L'espace de coopération est fortement exposée aux effets des changements climatiques. Le bassin méditerranéen a été identifié comme l'une des régions du monde les plus sensibles aux changements climatiques. Au cours des dernières décennies, il a expérimenté un phénomène de radicalisation du climat, avec des écarts de plus en plus fréquents et sensibles des paramètres climatiques par rapport aux tendances historiques bien plus régulières. De plus, ces événements ont mis en évidence la vulnérabilité des territoires du point de vue environnemental. Les impacts exacts ne sont pas encore clairs et leurs variétés sont difficiles à prévoir aujourd'hui.</p> <p>Certains secteurs économiques communs qui sont particulièrement pertinents pour l'économie de la zone de coopération seront considérablement affectés par les effets du changement climatique tel que l'agriculture, la pêche, le tourisme, sans prendre en considération les effets sur la santé des populations.</p> <p>Les impacts du changement climatique sont devenus une question économique et sociale, et non plus une question strictement scientifique concernant un avenir lointain.</p> <p>La prise en compte des effets des changements climatiques, l'évaluation de leurs impacts pour développer par temps des mesures de préventions et de minimisations des risques représentent des mesures nécessaires et urgentes pour la protection des territoires et des populations.</p> |
| Domaines et secteurs d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> • agriculture, forêts et pêche ; • tourisme durable; • urbanisme et architecture; • services publics ; • recherche, éducation et formation; • fournisseurs d'infrastructures vertes et d'approches basées sur les écosystèmes; • organisations de la société civile (y compris les ONG environnementales). |
| Actions | <ul style="list-style-type: none"> • A.2.4.1 Actions transfrontalières visant à sensibiliser, informer et engager les décideurs politiques et la société civile sur les implications locales et régionales du changement climatique, afin de favoriser une meilleure compréhension et définir stratégies et plan d'actions conjointes. • A.2.4.2 Actions transfrontalières visant à développer stratégies, solutions intégrées, projets pilotes communes et outils de gestion des risques (modèles climatiques, évaluations des risques, systèmes d'assurance, technologies adaptées, etc.) y compris par l'application de solutions fondées sur la nature aussi par le développement ou le réaménagement des infrastructures vertes et bleues en tant que réponse aux effets négatifs du changement climatique. • A.2.4.3 Actions transfrontalières visant à élaborer des solutions pour adapter les secteurs agricole, forestier et de la pêche aux effets des changements climatiques afin d'accroître leur adaptation face, par exemple, aux sécheresses et aux invasions de parasites, à la prolifération des espèces envahissantes. |



NEXT Italie Tunisie

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultats

| OS | Typologie d'action | Indicateur de réalisation | | | | Indicateur de résultats | | | | |
|--------|---|---------------------------|--|--------------------------------|----------------------------|-------------------------|--|--------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | Code | Indicateur de réalisation | Unité de mesure | Valeur cible finale (2029) | Code | Indicateur de résultats | Unité de mesure | Année de référence | Valeur cible finale (2029) |
| OS 2.4 | A.2.4.1 Actions transfrontalières visant à sensibiliser, informer et engager les décideurs politiques et la société civile sur les implications locales et régionales du changement climatique. | RCO 83 | Stratégies et plans d'action élaborés conjointement | N° stratégies / plans d'action | 3 | RCR 79 | Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations | stratégies / plans d'act | 2022 | 2 |
| | A.2.4.2 Actions transfrontalières visant à développer stratégies, solutions intégrées, projets pilotes communes et outils de gestion des risques (modèles climatiques, évaluations des risques, systèmes d'assurance, | RCO84 | Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets | N° Actions pilotes | 1 | | | | | |
| | A.2.4.3 Actions transfrontalières visant à élaborer des solutions pour adapter les secteurs agricole, forestier et de la pêche aux effets des changements climatiques afin d'accroître leur adaptation face, par exemple, aux sécheresses et aux invasions de parasites, à la prolifération des espèces envahissantes | RCO 87 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 18 | RCR 84 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 2022 | 16 |

Résultats escomptés

- ✓ Renforcer la capacité des administrations publique d'améliorer l'adaptation aux effets défavorables des changements climatiques grâce à stratégies et plan d'action harmonisés au niveau transfrontalier
- ✓ une plus grande sensibilisation de toutes les parties prenantes territoriales aux changements climatique et à leurs effets.
- ✓ Développement de méthodologies de prévision, d'outils et actions pilotes de préventions et de minimisations des risques y compris par l'application de solutions fondées sur la nature, aussi par le test des nouvelles solutions sur des secteurs le plus exposés aux effets des changements.

Principaux groupes cibles

Les groupes cibles de l' OS (non exhaustifs) sont : les autorités nationales, régionales, locales, les universités et les centres de recherche, les centres d'éducation et de formation, les entreprises publiques ou privées qui s'occupent de la gestion environnementale et énergétique des communes et des municipalités (comme les déchets et l'eau, le chauffage, la protection de l'air), ainsi que des ports), le PME, les agences de protection civile, la société civile et le ONG.

| | |
|---|--|
| Priorité 2 – Un espace de coopération plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone | |
| OS 2.5 - Favoriser l'accès à une gestion durable de l'eau | |
| Besoins territoriaux | <p>La gestion durable de l'eau est indispensable pour permettre un développement économique compatible avec un accès à une eau de qualité pour tous, tout en protégeant les milieux et la biodiversité. Cette priorité a été indiquée comme stratégique surtout dans le contexte tunisien et sicilien comme souligné par les résultats de l'enquête et rencontres avec les parties prenantes territoriales.</p> <p>L'espace de coopération, se trouve confrontée au déficit d'eau à cause des facteurs climatiques tels que: les précipitations irrégulières ou limitées – la forte densité de précipitations en automne/hiver avec pour conséquence un ruissellement important et une érosion des sols – une demande évaporatoire élevée, et d'importants facteurs sociaux, tels les changements d'usage des sols (tout spécialement le besoin en agriculture irriguée) pour faire face à une demande croissante en particulier dans les zones urbaines</p> <p>Malgré l'amélioration significative de la gestion des eaux l'estimation de la quantité d'eau douce par habitant en Sicile et en Tunisie soulignent</p> |



NEXT Italie Tunisie

| | |
|-------------------------------------|---|
| | <p>une situation de stress hydrique et la problématique de la sécurité de l'approvisionnement en eau sera exacerbée par le changement climatique au cours des prochaines années.</p> <p>Dans ce contexte l'espace de coopération a besoin d'adresser solutions pour la gestion durable de l'eau et pour en améliorer la maîtrise et assurer l'accès à cette ressource essentielle.</p> |
| Domaines et secteurs d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> • l'agriculture, les forêts et la pêche; • le tourisme durable; • la planification urbaine et architecture urbaines, gestion des installations ; • les services publics ; • la recherche, l'éducation et la formation ; • la protection et conservation de la biodiversité et des écosystèmes; • la société civile et le ONG. |
| Actions | <ul style="list-style-type: none"> • A2.5.1 Actions transfrontalières visant à accroître la sensibilisation, les capacités, l'échange des bonnes pratiques, la formation et le développement des compétences, encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé aux activités concernant la gestion et la protection des ressources en eau, des écosystèmes d'eau douce et d'eau salée, ainsi que des eaux de consommation ; • A.2.5.2 Actions transfrontalières d'intégration et adaptation dans les cadres réglementaires des plans communes pour la définition des standards et des mesures en matière de gestion et de protection des ressources en eau, des écosystèmes d'eau douce et d'eau salée, ainsi que des eaux de consommation, en tenant compte des effets du changement climatique. • A.2.5.3 Actions pilotes transfrontalières pour le développement, la démonstration et la mise en œuvre des systèmes à faible impact environnemental et énergétique, expérimentation de technologies et pratiques verte d'économie d'eau • A.2.5.4 Actions pilotes transfrontalières pour l'épuration, en particulier dans les agglomérations urbaines et dans les zones sensibles, en promouvant le traitement le plus avancé, en combinaison avec la réutilisation synergique de l'eau |

Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultats

| Typologie d'action | Code | Indicateur de réalisation | Unité de mesure | Valeur cible finale (2029) | Code | Indicateur de résultats | Unité de mesure | Année de référence | Valeur cible finale (2029) |
|---|---------|---|--------------------------------|----------------------------|---------|--|--------------------------------|--------------------|----------------------------|
| A2.5.1 Actions transfrontalières visant à accroître la sensibilisation, les capacités, l'échange des bonnes pratiques, la formation et le développement des compétences, encourager la participation active des citoyens, des organisations de la société civile et du secteur privé aux activités concernant la gestion et la protection des ressources en eau, des écosystèmes d'eau douce et d'eau salée, ainsi que des eaux de consommation | RCO 81 | Participations à des actions communes transfrontalières | N° participations | 12 | | | | | |
| A.2.5.2 Actions transfrontalières d'intégration et adaptation dans les cadres réglementaires des plans communes pour la définition des standards et des mesures en matière de gestion et de protection des ressources en eau, des écosystèmes d'eau douce et d'eau salée, ainsi que des eaux de consommation, en tenant compte des effets du changement climatique | RCO 83 | Stratégies et plans d'action élaborés conjointement | N° stratégies / plans d'action | 2 | RCR 79 | Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations | N° Stratégies / plans d'action | 2022 | 1 |
| | RCO 84 | Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets | N° Actions pilotes | 4 | | | | | |
| A.2.5.3 Actions pilotes transfrontalières pour le développement, la démonstration et la mise en œuvre des systèmes à faible impact environnemental et énergétique, expérimentation de technologies et pratiques verte d'économie d'eau | RCO 87 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 24 | RCR 84 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 2022 | 22 |
| A.2.5.4 Actions pilotes transfrontalières pour l'épuration, en particulier dans les agglomérations urbaines et dans les zones sensibles, en promouvant le traitement le plus avancé, en combinaison avec la réutilisation synergique de l'eau | RCO 116 | Solutions élaborées conjointement | N° Solutions | 3 | RCR 104 | Solutions adoptées ou développées par des organisations | N° Solutions | 2022 | 2 |



NEXT Italie Tunisie

- ✓ *L'échange d'expérience, la mise en réseaux connaissances, de stratégies, de plan d'action, le développement de modèles et technologies pour favoriser l'accès et la gestion durable de l'eau dans l'espace de coopération et favoriser l'accès en eau des territoires.*
- ✓ *Mise à niveaux des plans communes pour la définition des standards et des mesures ainsi que des actions de sensibilisation, formation et renforcements des capacité pur favoriser une « compréhension participative » et l'engagement des communautés locales en faveur de la gestion durable de la ressource en eau.*
- ✓ *Agir sur la réductions de perte, l'utilisation rationnelle de l'eau, l'amélioration de la qualité et de l'état des masses d'eau dans le secteur publique pour améliorer l'accès surtout dans les milieux urbaine et rurale, face aux déficit persistant et pour combattre les effets des changements climatiques.*

Principaux groupes cibles

Les groupes cibles de l' OS (non exhaustifs) sont les autorités nationales, régionales, locales, les universités et les centres de recherche, les entreprises publiques ou privées (ayant un caractère public ou non) qui s'occupent de la gestion de l'eau des communes et des municipalités (comme les déchets et l'eau, le chauffage, la protection de l'air), les centres d'éducation et de formation, les organisations de soutien aux entreprises, y compris les chambres de commerce, les réseaux et les clusters, les parcs et réseaux d'entreprises et de sciences, le PME, la société civile et le ONG.

| | |
|---|--|
| Priorité 2 – Un espace de coopération plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone | |
| OS 2.7 - Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution | |
| Besoins territoriaux | <p>L'espace de coopération se caractérise par un large panorama des écosystèmes et la présence de nombreuses espèces animales et végétales. Cependant, ce patrimoine environnemental est soumis à une pression anthropique grandissante et aux effets des changements climatiques qui augmentent leur vulnérabilité, dont la dégradation de l'environnement marin avec le montant des déchets marins représente un des problèmes principaux.</p> <p>La protection de la biodiversité et de l'écosystème est une nécessité stratégique pour la zone de coopération. Il s'agit de mettre en œuvre des actions capables de sensibiliser et d'impliquer les communautés locales. Il est important de communiquer que la protection de l'environnement n'est pas en contradiction avec les activités économiques nécessaires à leur subsistance et que par contre la préservation protège leur survie dans le temps.</p> <p>Il y a la nécessité de renforcer les capacités et les compétences en matière de gestion des écosystèmes terrestres et marins, y compris les espaces verts urbains, ainsi que d'activer une connectivité efficace entre les aires protégées et d'autres aires, les zones marines et terrestre, pour renforcer la résilience des territoires et favoriser une meilleure protection, préservation et restauration des écosystèmes et de la biodiversité.</p> <p>Enfin il y a urgence d'intervenir sur la réduction de la pollution environnementale (en particulier pollution marine et maritime) par le développement de modèles et d'initiatives de réduction des rejets polluants et de valorisations et de recyclages des déchets.</p> |
| Domaines et secteurs d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> • agriculture, forêts et pêche ; • le tourisme durable ; • urbanisme et architecture ; |



NEXT Italie Tunisie

| | |
|---------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • les Très petites, Petites et Moyenne Entreprises (TPME); • les services publics ; • la recherche, éducation et formation; • organisations de la société civile (y compris les ONG environnementales). |
| Actions | <ul style="list-style-type: none"> • A.2.7.1 Actions transfrontalières visant à l'échange d'informations, à la sensibilisation et à l'engagement des communautés locales, le renforcement des capacités et des compétences et le développement de modèles de gouvernance participative pour améliorer la gestion intégrée et durables des ressources naturelles. • A.2.7.2 Actions transfrontalières visant aux développements des stratégies, plans d'action, projets pilotes sur la gestion intégrée de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles aussi par les développements des « infrastructures vertes et bleues », le développement de corridors écologique et l'adoption des solutions basés sur la nature (NBS) en milieux urbains, ruraux, périurbains et leurs interconnexions. • A.2.7.3 Actions transfrontalières visant à partager les bonnes pratiques, faciliter les approches écosystémiques et de cogestion des ressources naturelle, développer solutions et outils innovants, pour renforcer les pratiques de gestion environnementale durable (par exemple, pour l'agriculture, la pêche, surtout artisanal, les forêts). • A.2.7.4 Actions transfrontalières visant à la réduction de la pollution environnementale (en particulier pollution marine) aussi par le développement des modèles et d'initiatives de réduction des rejets polluants surtout marins. |

Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultats

| OS | Typologie d'action | Indicateurs de réalisation | | | | Indicateurs de résultats | | | | |
|-----|---|----------------------------|---|--------------------------------|----------------------------|--------------------------|--|--------------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | Code | Indicateur de réalisation | Unité de mesure | Valeur cible finale (2029) | Code | Indicateur de résultats | Unité de mesure | Année de référence | Valeur cible finale (2029) |
| 2.7 | A.2.7.1 Actions transfrontalières visant à l'échange d'informations, à la sensibilisation et à l'engagement des communautés locales, le renforcement des capacités et des compétences et le développement de modèles de gouvernance participative pour améliorer la gestion intégrée et durables des ressources naturelles | RCO 81 | Participations à des actions communes transfrontalières | N° participations | 12 | | | | | |
| | A.2.7.2 Actions transfrontalières visant aux développements des stratégies, plans d'action, projets pilotes sur la gestion intégrée de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles aussi par les développements | RCO 83 | Stratégies et plans d'action élaborés conjointement | N° stratégies / plans d'action | 3 | RCR 79 | Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations | N° Stratégies / plans d'action | 2022 | 2 |
| | A.2.7.3 Actions transfrontalières visant à partager les bonnes pratiques, faciliter les approches écosystémiques et de cogestion des ressources naturelle, développer solutions et outils innovants, pour renforcer les pratiques de gestion environnementale durable (par exemple, pour l'agriculture, la pêche surtout artisanal, les forêts) | RCO 87 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 18 | RCR 84 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 2022 | 16 |
| | A.2.7.4 Actions transfrontalières visant à la réduction de la pollution environnementale (en particulier pollution marine) aussi par le développement des modèles et d'initiatives des réductions des rejets polluants surtout marins | RCO 116 | Solutions élaborées conjointement | N° Solutions | 2 | RCR 104 | Solutions adoptées ou développées par des organisations | N° Solutions | 2022 | 1 |

Résultats escomptés

- ✓ Une meilleure gestion, un renforcement des capacités, la sensibilisation des communautés pour améliorer les écosystèmes terrestres et marins, y compris les espaces verts urbains et pour la gestion durable des ressources naturelles
- ✓ l'échange d'expérience, la mise en réseaux des connaissances, des plans d'action, des projets pilotes et des outils innovants et par les développements des « infrastructures vertes et bleues », le développement de corridors écologique et l'adoption des solutions basés sur la nature (NBS) en milieux urbains, ruraux, périurbains et leurs interconnexions
- ✓ renforcer les pratiques de gestion environnementale durable sur les secteurs plus exposés à une exploitation intensive des ressources.
- ✓ Contribution à la diminution de la pollution sera acquise par le développement des actions conjointes qui impactent sur la réduction des rejets polluants surtout marins.

Principaux groupes cibles

Les groupes cibles de l'OS (non exhaustifs) sont les autorités nationales, régionales, locales, les organisations/agences de gestion de l'environnement, les universités et les centres de recherche, les agences de protection civile, les agences pour la protection et la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, les organisations de soutien aux entreprises, les PME, la société civile et le ONG.



NEXT Italie Tunisie

Priorité 3 – Un espace de coopération plus social et plus inclusif

OS 4.5. Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité

| | |
|--|---|
| <p>Besoins territoriaux</p> | <p>La pandémie du COVID- 19 a mis en évidence la fragilité des systèmes de santé et d'accès aux soins en Sicile et en Tunisie. La contraction des ressources financière a déterminé une polarisation des traitements et des soins préalablement dans les grands centres, laissant une couverture territoriale et un accès aux services insatisfaisants, surtout pour les populations marginalisées et vulnérables.</p> <p>D'autre part, l'appauvrissement progressif de la population et la pression exercée par les nouveaux flux migratoires ont entraînés l'émergence de pathologies et de demandes de traitement auxquelles les systèmes de santé ne sont pas en mesure de répondre efficacement.</p> <p>Cette situation a été aggravée par la crise pandémique, qui a exercé une pression supplémentaire sur les réseaux de santé existants.</p> <p>La constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) établit que «la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tous les êtres humains» et que « le droit à la santé comprend l'accès, en temps utile, à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante et d'un coût abordable ».</p> <p>Pourtant le programme peut intervenir dans l'espace de coopération par le développement de modèles de prévention et soins, l'identification des protocoles de traitement, pour rendre faisable l'achèvement des objectifs de l'OMS et renforcer la résilience des territoires face aux perturbations telles que celles causées par le COVID-19.</p> <p>Avoir un impact sur la résilience des territoires avec des actions performantes signifie, dans le cas du programme, développer parcours d'interventions pour permettre aux systèmes de se transformer et s'adapter à des perturbations mais aussi augmenter et améliorer leur capacité d'offrir des services de qualité, utiliser les technologies plus avancées, pour mieux répondre aux besoins de la population, avec un accent particulier sur les groupes les plus vulnérables et marginales.</p> <p>Il implique aussi renforcer l'écoute et le décodage des besoins des communautés, pour mieux cibler les interventions, aussi en intégrant les pratiques de soins traditionnelles dans les systèmes des traitements, pour faciliter la confiance dans les services offerts. Dans ce contexte la mise en place d'actions pour favoriser l'intégration territoriale des services sanitaire et sociales peut aider à réduire la fragmentation des dispositifs sanitaires et sociaux, pour permettre un accès facilité et diffusé aux différentes prestations sanitaires et sociales.</p> |
| <p>Domaines et secteurs d'intervention</p> | <ul style="list-style-type: none"> • le secteur de soins de santé et bien-être ; • le secteur des soins sociaux ; • les services d'urgence et d'intervention • les réseaux d'innovation ; • les services pour la communauté ; • les outils applications et solutions numériques ; • les universités et les centres de recherche ; |



NEXT Italie Tunisie

| | |
|---------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> l'économie sociale et solidaire. |
| Actions indicatives | <ul style="list-style-type: none"> A.4.5.1 Actions transfrontalières visant au renforcement des réseaux territoriaux, échange de bonnes pratiques, valorisation et mise en œuvre de services numériques innovants pour la santé (télémédecine, e - santé, modèles et outils de soins de santé de proximité) A.4.5.2 Actions transfrontalières visant aux échanges de données, modèles et plans d'assistance et de traitement, initiatives pilotes, pour améliorer l'efficacité des réponses aux besoins de santé et élargir la couverture des services territoriaux de prévention et d'assistance A.4.5.3 Actions transfrontalières visant au développement et à l'expérimentation des modèles organisationnels et parcours favorisant l'inclusion sociale avec le support de modèles d'intégration entre les services de santé et les services sociaux sur les territoires, aussi par le développement de nouvelles opportunités entrepreneuriales et d'emploi. |

Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultats

| OS | Typologie d'action | Indicateur de réalisation | | | | Indicateur de résultats | | | | |
|-----|---|---------------------------|---|--------------------|----------------------------|-------------------------|---|------------------|--------------------|----------------------------|
| | | Code | Indicateur de réalisation | Unité de mesure | Valeur cible finale (2029) | Code | Indicateur de résultats | Unité de mesure | Année de référence | Valeur cible finale (2029) |
| 4.5 | A.4.5.1 Actions transfrontalières visant au renforcement des réseaux territoriaux, échange de bonnes pratiques, valorisation et mise en œuvre de services numériques innovants pour la santé (télémédecine, e - santé, modèles et outils de soins de santé de proximité) | RCO 84 | Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets | N° Actions pilotes | 4 | | | | | |
| | A.4.5.2 Actions transfrontalières visant aux échanges de données, modèles et plans d'assistance et de traitement, initiatives pilotes, pour améliorer l'efficacité des réponses aux besoins de santé et élargir la couverture des services territoriaux de prévention et d'assistance | RCO 87 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 18 | RCR 84 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 2022 | 16 |
| | A.4.5.3 Actions transfrontalières visant au développement et à l'expérimentation des modèles organisationnels et parcours favorisant l'inclusion sociale avec le support de modèles d'intégration entre les services de santé et les services sociaux sur les territoires, aussi par le développement de nouvelles opportunités entrepreneuriales et d'emploi | RCO 116 | Solutions élaborées conjointement | N° Solutions | 3 | RCR 104 | Solutions adoptées ou développées par des organisations | N° Solutions | 2022 | 2 |

Résultats escomptés

- ✓ Renforcer la résilience des systèmes de santé par le développement et l'expérimentation de modèles et parcours de soins qui permettent une plus large diffusion sur le territoire.
- ✓ mise en place d'actions transfrontalières pour la promotion de la santé et de l'accès aux soins auprès des populations marginales et fragiles, en créant des parcours d'intégration avec les réseaux locaux de service sociale
- ✓ l'échange de connaissances, de données et de traitements, au renforcement des capacités, au développement et à l'expérimentation d'outils numériques et innovant
- ✓ renforcement territorial des réseaux de prévention, d'urgence et de traitement des pathologies émergents et chroniques.

Principaux groupes cibles

Les groupes cibles de l'OS (non exhaustifs) sont les autorités nationales, régionales, locales, les établissements de santé publique et privée, les organisations de santé, de soins sociaux et de bien-être, les universités et les centres de recherche, les organismes de formation, les réseaux et associations médicaux, la société civile et les ONG qui opèrent dans les services sociaux et d'aide sociale, les développeurs de services médicaux et numériques, les PME du secteur.



NEXT Italie Tunisie

| | |
|--|--|
| <p>Priorité 3 – Un espace de coopération plus social et plus inclusif</p> | |
| <p>OS 4.6. Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale</p> | |
| <p>Besoins territoriaux</p> | <p>Malgré le grand potentiel, la position, un riche héritage en matière de patrimoine matériel et immatériel, le tourisme en Sicile et en Tunisie reste un secteur fragile, limité par une forte saisonnalité et concentré dans des zones spécifiques du territoire, dont sont exclues de vastes zones et les communautés qui y vivent. Le tourisme a été l'un des secteurs le plus touché par la pandémie du Covid 19, ce qui a entraîné une paralysie totale du secteur pendant ces dernières années.</p> <p>Le tourisme culturel est bien concentré au tour des sites les plus connus, laissant à la marge et souvent inconnues l'immense héritage historique et culturel dont l'espace de coopération est doté.</p> <p>La relance du tourisme dans l'espace de coopération doit se concentrer sur la valorisation durables des atouts des territoires, en mettant en place de stratégies conjointes axées sur la diversification et la qualification de l'offre, l'innovation et la qualité des services offerts, sur l'engagement des communautés locales, porteuses des identités et de l'histoire des territoires.</p> |
| <p>Domaines et secteurs d'intervention</p> | <ul style="list-style-type: none"> • tourisme durable • culture et gestion des patrimoines • les secteurs économiques représentatifs des territoires (agro-industrie, pêche artisanat, textile...) • Innovation sociale • Les industries créatives et culturelles • la transition numérique et technologies numériques • l'économie sociale et solidaire |
| <p>Actions</p> | <ul style="list-style-type: none"> • A.4.6.1 Actions transfrontalières visant au développement de modèles, solutions de valorisation du tourisme naturel et culturel durable et responsable, orienté à nouveaux segments de marché (expérientiel et de découverte, écotourisme, enogastronomie, individuel...), aussi dans les zones rurales, éloignées et les petites villes, par l'utilisation des technologies TIC (réalité augmentée, cartes de géolocalisation, open data...); • A.4.6.2 Actions transfrontalières pour la qualification de l'offre et des services touristiques aussi par la création de nouvelles opportunités entrepreneuriales et d'emploi: formation et renforcement des capacités, qualité des services, accessibilité et handicap, numérisation et utilisation des TIC, création de marques et de labels thématiques, organisation des campagnes de marketing conjointes, renforcement de la durabilité de l'offre, support à l'introduction de critères de durabilité, de économie circulaire et de efficacité énergétique; • A.4.6.3 Actions transfrontalières visant à la promotion et à la mise |



NEXT Italie Tunisie

| | |
|--|---|
| | <p>en place de modèles de gouvernance participative, de stratégies, plan d'actions et projets pilotes pour le développement des formes de tourisme alternatives et de tourisme communautaire, durable et responsables qui engagent les communautés locales, surtout dans les zones rurales et marginales aussi par le recours aux industries culturelles et créatives;</p> <ul style="list-style-type: none"> A.4.6.4 Actions transfrontalières visant à créer des réseaux et des chaînes de valeur avec d'autres secteurs (agroalimentaire, pêche, artisanat, textile ...). |
|--|---|

Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultats

| OS | Typologie d'action | Indicateur de réalisation | | | | Indicateur de résultats | | | | |
|-----|---|---------------------------|--|-------------------------------|----------------------------|-------------------------|--|--------------------------------|--------------------|----------------------------|
| | | Code | Indicateur de réalisation | Unité de mesure | Valeur cible finale (2029) | Code | Indicateur de résultats | Unité de mesure | Année de référence | Valeur cible finale (2029) |
| 4.6 | A.4.6.1 Actions transfrontalières visant au développement de modèles, solutions de valorisation du tourisme naturel et culturel durable découverte, écotourisme, enogastronomique, individuel...), aussi dans les zones rurales, éloignées et les petites villes, par l'utilisation des technologies TIC (réalité augmentée, cartes de géolocalisation, open data...) et responsable, orienté à nouveaux segments de marché (expérientiel et de découverte, écotourisme, enogastronomique, individuel...), aussi dans les zones rurales, éloignées et les petites villes, par l'utilisation des technologies TIC (réalité augmentée, cartes de géolocalisation, open data...) | RCO 83 | Stratégies et plans d'action élaborés conjointement | N° stratégies /plans d'action | 3 | RCR 79 | Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations | N° Stratégies / plans d'action | 2022 | 2 |
| | A.4.6.2 Actions transfrontalières pour la qualification de l'offre et des services touristiques aussi par la création de nouvelles opportunités entrepreneuriales et d'emploi: formation et renforcement des capacités, qualité des services, accessibilité et handicap, numérisation et utilisation des TIC, création de marques et de labels thématiques, organisation des campagnes de marketing conjointes, renforcement de la durabilité de l'offre, support à l'introduction de critères de durabilité, de économie circulaire et de efficacité énergétique | RCO 84 | Actions pilotes élaborées conjointement et mises en oeuvre dans le contexte de projets | N° Actions pilotes | 6 | | | | | |
| | A.4.6.3 Actions transfrontalières visant à la promotion et à la mise en place de modèles de gouvernance participative, de stratégies, plan d'actions et projets pilotes pour le développement des formes de tourisme alternatives et de tourisme communautaire, durable et responsables qui engagent les communautés locales, surtout dans les zones rurales et marginales aussi par le recours aux industries culturelles et créatives | RCO 85 | Participations à des actions de formation communes | N° Participations | 20 | RCR 81 | Actions de formation communes menées à terme | N° participants | 2022 | 10 |
| | A.4.6.4 Actions transfrontalières visant à créer des réseaux et des chaînes de valeur avec d'autres secteurs (agroalimentaire, pêche, artisanat, textile ...) | RCO 87 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 18 | RCR 84 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | 2022 | 16 |
| | | RCO 116 | Solutions élaborées conjointement | N° Solutions | 3 | RCR 104 | Solutions adoptées ou développées par des organisations | N° Solutions | 2022 | 2 |

Résultats escomptés

- ✓ renforcer les liens entre la culture et le tourisme, y compris la création d'itinéraires spécifiques comme levier pour renforcer, élargir et qualifier l'offre touristique par le développement de nouveaux modèles de destinations, résilientes aux chocs conjoncturels et orientés à la dimension environnementale, culturelle et de l'authenticité des destinations.
- ✓ incluses des territoires jusqu'à présent exclues des circuits du tourisme de masse dans l'intente de engendrer des retombés économiques et sociales plus vastes;
- ✓ engager les communautés locales renforçant leur sentiment d'appartenance et leur participation aux retombées du secteur, également en créant de nouvelles opportunités de revenus et d'emplois, surtout pour les groupes de population défavorisés, tels que les femmes et les jeunes.

Principaux groupes cibles

Les groupes cibles de l' OS (non exhaustifs) sont les autorités nationales, régionales, locales, institutions du patrimoine naturel et culturel, les agences soutenant le développement du tourisme régional et local, les organisations de gestion des destinations et musées, chambres de commerce, les universités et les centre de recherche, les opérateurs touristiques, les centres d'information touristique, fournisseurs de services numériques, les TPE et les PME, les industries culturelles et créatives, les communautés locales représentés par leurs associations et organes représentatifs, la société civile et les ONG.



NEXT Italie Tunisie

| Priorité 4 – Une meilleure gouvernance de la coopération | |
|---|--|
| ISO6.6. D'autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération | |
| Besoins territoriaux | <p>L'espace de coopération partage de nombreux facteurs de fragilité du tissu socio-économique et environnemental ce qui correspond toutefois à une diversité des politiques, des stratégies et d'actions en raison des contextes politico-administratifs différents et des niveaux de performance et de gouvernance non-homogènes. La plupart de ces défis sont au centre des priorités du Programme, tels que l'adaptation aux changements climatiques et ses atténuations, les impacts de la pandémie COVID- 19, la transition énergétique et environnementale, la transformation numérique et globale, l'innovation, le tourisme et la culture qui nécessitent une gouvernance partagée pour être abordées efficacement.</p> <p>Apporter des réponses efficaces à ces défis réside dans la capacité des territoires de mettre en place des structures de coordination multi-niveaux et dans l'engagement des acteurs sociaux du territoire dans la prise de décisions et le développement des actions.</p> <p>Il s'agit aussi d'établir les conditions de supporter les synergies entre les priorités, la capitalisation des résultats, leur capacité de développer stratégies et modèles à intégrer dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes. Cette capacité de gouvernance renforcée permettra aussi la création des synergies et complémentarités avec les autres programmes et acteurs qui partagent les mêmes défis dans l'espace méditerranéen, en ligne con la nouvelle agenda pour la Méditerranée de l'Union Européenne qui souligne l'importance de la coopération et l'esprit de partenariat pour faire que les défis communs peuvent transformés en des opportunités à saisir "dans l'intérêt mutuel de l'UE et des pays du voisinage méridional".</p> |
| Domaines et secteurs d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> • l'adaptation aux changements climatiques et ses atténuations, • la santé et les impacts de la pandémie COVID 19, • la transition énergétique et environnementale, • la préservation des écosystèmes terrestres et marins • transformation numérique et globale, • l'innovation, • le tourisme durable et la culture, • l'économie circulaire, verte et bleue |
| Actions | <ul style="list-style-type: none"> • A. OSI 1.6.1. Actions transfrontalières visant à soutenir le renforcement des capacités, la formation, l'exploitation et la réutilisation des connaissances, des expériences et des résultats des projets, faciliter actions de mainstreaming, pour les autorités publiques et les parties prenantes à différents niveaux de politique et de gouvernance, mise en réseau et diffusion des activités de communication, partage des outils et des service, mise en place de structures, développements de stratégies et expérimentation de modèles et de solutions pilotes, mise en place de synergies et plans d'actions avec d'autres programmes et initiatives ciblant l'espace méditerranéen |



Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation et de résultats

| OS | Typologie d'action | Code | Nom | Unité de mesure | Valeur cible finale (2029) | Code | Indicateur de résultats | Unité de mesure | Année de référence | Valeur cible finale (2029) |
|--------|---|--------|--|-------------------------------|----------------------------|--------|--|--------------------------------|--------------------|----------------------------|
| OS 1.6 | A.OS1.1.6.1.Actions transfrontalières visant à soutenir le renforcement des capacités, la formation, l'exploitation et la réalisation des connaissances, des expériences et des résultats des projets, faciliter actions de mainstreaming, pour les autorités publiques et les parties prenantes à différents niveaux de politique et de gouvernance, mise en réseau et diffusion des activités de communication, partage des outils et des services, mise en place de structures, développements de stratégies et expérimentation de modèles et de solutions pilotes, mise en place de synergies et plans d'actions avec d'autres programmes et initiatives ciblant l'espace méditerranéen | RCD 82 | Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances et l'inclusion sociale | N° participations | 40 | | | | | |
| | | RCD 83 | Stratégies et plans d'action élaborés conjointement | N° stratégies /plans d'action | 12 | RCR 79 | Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations | N° Stratégies / plans d'action | 2022 | 4 |

Résultats escomptés

- ✓ *développer des modèles de gouvernance multi niveaux inclusifs et participatifs, l'amélioration des capacités des autorités publiques et des autres parties prenantes à mettre en œuvre stratégies, plan d'actions structure de gouvernance et expérimenté solutions face aux défis communs. .*
- ✓ *valorisation des résultats de projets et leur impact complémentaire et synergique dans l'espace méditerranéen, favorisera la promotion d'activités conjointes*
- ✓ *mise en œuvre des processus de mainstreaming dans les politiques régionaux*
- ✓ *développer des opportunités de coordination au sein des politiques et des stratégies du bassin MED dans l'intention de promouvoir une vision Med conjointe*

Principaux groupes cibles

Les groupes cibles de l'OS (non exhaustifs) sont: les autorités nationales, régionales, locales, les universités, les centres d'éducation et de formation, les organisations de soutien aux entreprises, y compris les chambres de commerce, le PME, les développeurs informatiques et les pôles numériques, les communautés locales représentés par leurs associations et organes représentatifs, les ONG et organisation de la société civile.



NEXT Italie Tunisie

Définition des indicateurs

La définition des indicateurs retenus est la suivantes² :

Indicateur de réalisation³

| CODE INDICATEUR | NOM DE L'INDICATEUR | UNITE DE MESURE | DEFINITION INDICATEUR | LIENS AVEC LES TYPOLOGIES D'ACTIONS |
|-----------------|---|-----------------|--|-------------------------------------|
| RCO 01 | Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) | N° entreprises | L'entreprise ⁴ est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle produisant des biens et des services, qui bénéficie d'un certain degré d'autonomie dans la prise de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités en un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut être une seule unité légale. Les unités légales comprennent les personnes morales dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou institutions qui peuvent les posséder ou en être membres, telles que les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés de capitaux, etc. Les unités légales comprennent également les personnes physiques qui exercent une activité économique en leur nom propre, comme le propriétaire et l'exploitant d'un magasin ou d'un garage, un avocat ou un artisan indépendant. (ESTAT en références, basé sur le règlement (CEE) n° 696/93 du Conseil, section III A du 15.03.1993). Aux fins de cet indicateur, les entreprises sont des organisations à but lucratif qui produisent des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché | OS 1.1 et OS 1.3 |
| RCO 02 | Entreprises bénéficiant d'un soutien | N° entreprises | Nombre d'entreprises recevant un soutien monétaire sous forme de subventions. Pour la définition d'une entreprise, voir RCO01. | OS 1.1 et OS 1.3 |
| RCO 04 | Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier | N° entreprises | Nombre d'entreprises recevant un soutien non financier. Les entreprises sont comptabilisées dans l'indicateur si elles reçoivent un soutien non financier de manière structurée comme, par exemple, une PME recevant les services d'un incubateur. Le soutien fourni doit être documenté. Les interactions ponctuelles (ex : appels téléphoniques pour des demandes d'information) ne sont pas incluses. Les exemples de soutien non financier comprennent des services tels que (liste non exclusive) : services de conseil (assistance-conseil et formation pour l'échange de connaissances et d'expériences, etc.) ou services d'appui (mise à disposition de bureaux, sites web, banques de données, bibliothèques, études de marché, manuels, documents de travail et modèles, etc.) | OS 1.1 et OS 1.3 |
| CODE | NOM DE | UNITE DE | DEFINITION INDICATEUR | LIENS AVEC LES |

² COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT SWD(2021) 198 final/2021 "Performance, monitoring and evaluation of the European Regional Development Fund, the Cohesion Fund and the Just Transition Fund in 2021-2027"

³ Interreg VI A Next Italie Tunisie- cadre de performance- Annexe au Programme opératif

⁴ Classification des entreprises :

Micro entreprise (<= 10 salariés et chiffre d'affaires annuel ≤ 2 millions d'euros, ou bilan ≤ 2 millions d'euros) ;

- ✓ Petite entreprise (10-49 salariés et chiffre d'affaires annuel > 2 millions d'euros - ≤ 10 millions d'euros ou bilan en > 2 millions d'euros - ≤ 10 millions d'euros) ;
- ✓ Moyenne entreprise (50-249 employés et chiffre d'affaires annuel >10 millions EUR - ≤ 50 millions EUR ou bilan en > 10 millions EUR - ≤ 43 millions EUR);
- ✓ Grande entreprise (>250 employés et chiffre d'affaires > 50 million d'euros ou bilan > 43 millions d'euros).

Si l'un des 2 seuils (employés et chiffre d'affaires/bilan annuel) est dépassé, les entreprises sont classées dans la catégorie de taille ci-dessus. (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2- 3)

La taille de l'entreprise soutenue est mesurée au moment de la demande



NEXT Italie Tunisie

| INDICATEUR | L'INDICATEUR | MESURE | | TYPOLOGIES D'ACTIONS |
|------------|--|-------------------------------|--|--|
| RCO 81 | Participations à des actions communes transfrontières | N° participations | Cet indicateur recense le nombre de participations à des actions conjointes transfrontalières mises en œuvre dans le cadre des projets soutenus. Les actions conjointes transfrontalières peuvent inclure, par exemple, des activités d'échange ou des visites d'échange organisées avec des partenaires transfrontaliers. Les participations (c'est-à-dire le nombre de personnes assistant à une action conjointe transfrontalière - par exemple, des citoyens, des volontaires, des étudiants, des élèves, des fonctionnaires, etc.) sont comptabilisées pour chaque action conjointe organisée sur la base de listes de présence ou d'autres moyens de quantification pertinents. Une action conjointe est considérée comme une action organisée avec la participation d'organisations d'au moins deux pays participants (pour les programmes relevant des volets A, B, C tels que définis dans le règlement Interreg) ou est développée dans le cadre de programmes relevant des volets D ou E tels que définis dans le règlement Interreg. Les participations à des événements publics organisés dans le cadre de projets soutenus | OS 2.5, OS 2.7 |
| RCO 82 | Participations à des actions communes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des chances et l'inclusion sociale | N° participations | L'indicateur mesure le nombre de participations à des activités conjointes portant principalement sur les principes horizontaux (égalité des sexes, égalité des chances et inclusion sociale) mises en œuvre dans les projets soutenus. Les actions conjointes peuvent inclure, par exemple, des activités d'échange ou des visites d'échange. Les participations (c'est-à-dire le nombre de personnes assistant à une action conjointe) sont comptées pour chaque activité conjointe organisée sur la base de listes de présence ou d'autres moyens de quantification pertinents. Les participations à des événements publics promouvant l'égalité des sexes, l'égalité des chances et l'inclusion sociale, organisés dans le cadre de projets soutenus, ne doivent pas être comptabilisées dans cet indicateur | OSI 1.6.1 |
| RCO 83 | Stratégies et plans d'action élaborés conjointement | N° stratégies /plans d'action | L'indicateur mesure le nombre de stratégies ou de plans d'action conjoints développés par les projets soutenus. Une stratégie développée conjointement vise à établir une manière ciblée d'atteindre un processus orienté vers un objectif dans un domaine spécifique. Un plan d'action traduit une stratégie conjointe existante en actions. | OS 1.1 OS 2.2, OS 2.4, OS 2.5, OS 2.7, OS 4.5, OS 4.7, OSI 1.6.1 |
| RCO 84 | Actions pilotes élaborées conjointement et mises en œuvre dans le contexte de projets | N° Actions pilotes | Cet indicateur mesure les actions pilotes développées conjointement et mises en œuvre par les projets soutenus. Une action pilote développée conjointement peut avoir pour but de tester des procédures, de nouveaux instruments, des outils, l'expérimentation ou le transfert de pratiques. Afin d'être comptabilisée par cet indicateur - l'action pilote doit non seulement être développée, mais également mise en œuvre dans le cadre du projet et- la mise en œuvre de l'action pilote doit être finalisée à la fin du projet. | : OS1.1, OS 1.3, OS 2.2, OS 2.4, OS 2.5, OS 2.7, OS 4.5, OS 4.6 |
| RCO 85 | Participations à des actions de formation communes | N° Participations | Cet indicateur mesure le nombre de participations à des programmes de formation conjoints. Les participations à des programmes de formation conjoints sont censées être comptabilisées comme des participants inscrits qui ont commencé la formation. Une action de formation conjointe nécessite le développement de connaissances sur un certain sujet et implique la formation des participants sur plusieurs sessions. | OS 1.3, OS 2.7, OS 4.6, OSI 1.6.1 |
| RCO 87 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | L'indicateur mesure les organisations coopérant formellement dans les projets soutenus. Les organisations prises en compte dans cet indicateur sont les entités juridiques, y compris les partenaires du projet et les organisations associées, telles que mentionnées dans la convention de financement de la demande. Les organisations coopérant formellement à de petits projets (par exemple dans le cadre d'un Fonds pour les petits projets) sont également prises en compte. | OS 1.1, OS 1.3, OS 2.2, OS 2.4, OS 2.5, OS 2.7, OS 4.5, OS 4.6 OSI 1.6 |



NEXT Italie Tunisie

| CODE INDICATEUR | NOM DE L'INDICATEUR | UNITE DE MESURE | DEFINITION INDICATEUR | LIENS AVEC LES TYPOLOGIES D'ACTIONS |
|-----------------|---|-----------------|--|--|
| RCO 90 | Projets de réseaux d'innovation transfrontières | N° projets | L'indicateur mesure le nombre de projets qui créent, poursuivent ou étendent des réseaux d'innovation d'entreprise au-delà des frontières. Pour que les projets soient comptabilisés dans l'indicateur, le ou les réseaux créés, poursuivis ou étendus doivent être opérationnels au moment de la finalisation du projet. | l'OS 1.1 |
| RCO 116 | Solutions élaborées conjointement | N° Solutions | L'indicateur mesure le nombre de solutions élaborées conjointement à partir d'actions pilotes conjointes mises en œuvre par les projets soutenus. Pour être comptabilisée dans l'indicateur, une solution identifiée doit inclure des indications sur les actions nécessaires pour qu'elle soit adoptée ou mise à l'échelle. | OS1.1, OS 2.2, OS 2.5, OS 2.7, OS 4.5, OS 4.6, OSI 1.6 |

Les indicateurs communs de résultat

| CODE INDICATEUR | NOM DE L'INDICATEUR | UNITE DE MESURE | DEFINITION INDICATEUR | TEMPS DE RELEVEMENT | LIENS AVEC LES TYPOLOGIES D'ACTIONS |
|-----------------|--|--------------------------------|---|--|---|
| RCR 03 | Petites et moyennes entreprises (PME) introduisant des innovations en matière de produit ou de procédé | N° entreprises | Nombre de PME introduisant une innovation de produit ou de processus grâce au soutien fourni. Cet indicateur couvre également les micro-entreprises. L'innovation de produit est l'introduction sur le marché d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré en ce qui concerne ses capacités, sa convivialité, ses composants ou ses sous-systèmes. L'innovation de processus est la mise en œuvre d'un processus de production, d'une méthode de distribution ou d'une activité de soutien nouveau ou sensiblement améliorés. Les innovations de produit ou de processus doivent être nouvelles pour l'entreprise soutenue, mais il n'est pas nécessaire qu'elles soient nouvelles sur le marché. Les innovations peuvent avoir été développées à l'origine par les entreprises soutenues ou par d'autres entreprises ou organisations. | Au moins un an après la fin des projets financés | OS 1.1, OS 1.3 |
| RCR 79 | Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations | N° Stratégies / plans d'action | L'indicateur mesure le nombre de stratégies et de plans d'action conjoints (et non d'actions individuelles) adoptés et mis en œuvre par les organisations pendant ou après l'achèvement du projet. Au moment de la déclaration de cet indicateur, la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action conjoint ne doit pas être achevée mais effectivement commencée. Les organisations impliquées dans l'adoption peuvent être ou non des participants directs au projet soutenu. Il n'est pas nécessaire que toutes les actions identifiées soient mises en œuvre pour qu'une stratégie ou un plan d'action soit comptabilisé dans ce contexte. La valeur déclarée doit être égale ou inférieure à la valeur de "RCO83 Stratégies et plans d'action développés conjointement". | Au moins un an après la fin des projets financés | OS 1.1, OS 1.3, OS 2.2, OS 2.4, OS 2.5, OS 2.7, OS 4.5, OS 4.7, OSI 1.6 |
| RCR 81 | Actions de formation communes menées à terme | N° participants | L'indicateur mesure le nombre de participants ayant terminé les formations conjointes organisées par les projets soutenus. L'achèvement de la formation doit être documenté par les organisateurs de la formation, soit par un registre des achèvements confirmés, soit par la délivrance de certificats d'achèvement de la formation. Les certificats d'achèvement ne nécessitent pas nécessairement un processus de certification nationale préalable de l'organisation qui les délivre. | Au moins un an après la fin des projets financés | OS 1.3, OS 4.6, OSI 1.6.1 |



NEXT Italie Tunisie

| CODE INDICATEUR | NOM DE L'INDICATEUR | UNITE DE MESURE | DEFINITION INDICATEUR | LIENS AVEC LES TYPOLOGIES D'ACTIONS | LIENS AVEC LES TYPOLOGIES D'ACTIONS |
|-----------------|---|------------------|---|--|--|
| RCR 84 | Organisations qui coopèrent par-delà les frontières | N° Organisations | Cet indicateur mesure les organisations qui coopèrent au-delà des frontières après l'achèvement des projets soutenus. Les organisations sont des entités légales impliquées dans la mise en œuvre du projet, comptabilisées dans le RCO87. Le concept de coopération doit être interprété comme une déclaration selon laquelle les entités ont un accord formel pour continuer la coopération, après la fin du projet soutenu. Les accords de coopération peuvent être établis pendant la mise en œuvre du projet ou dans un délai d'un an après la fin du projet. La coopération soutenue ne doit pas nécessairement couvrir le même sujet que celui abordé par le projet terminé. | Au moins un an après la fin des projets financés | OS 1.1, OS 1.3, OS 2.2, OS 2.4, OS 2.5, OS 2.7, OS 4.5, OS 4.6 OSI 1.6 |
| RCR 104 | Solutions adoptées ou développées par des organisations | N° Solutions | L'indicateur mesure le nombre de solutions, autres que les solutions juridiques ou administratives, qui sont développées par les projets soutenus et qui sont adoptées ou étendues pendant la mise en œuvre du projet ou dans l'année qui suit son achèvement. L'organisation qui adopte les solutions développées par le projet peut être ou non un participant au projet. L'adoption / la transposition à plus grande échelle doit être documentée par les organisations adoptantes, par exemple dans des stratégies, des plans d'action, etc. | Au moins un an après la fin des projets financés | : OS 1.1, OS 2.2, OS 2.5, OS 2.7, OS 4.5, OS 4.6 |